



Conseil national des politiques de lutte
contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Le 16 avril 2020

La Présidente

Madame la Ministre,

Aux premiers jours du confinement, j'avais tenu à vous alerter sur la situation particulièrement préoccupante des personnes en situation de pauvreté et de vulnérabilité, particulièrement exposées à l'épidémie, confrontées à des dépenses plus importantes et à de grandes difficultés pour subvenir à leurs besoins les plus essentiels.

Je défendais alors, aux côtés d'acteurs associatifs et d'élus, notamment le principe d'une aide spécifique à destination de ces ménages, qui souvent ne bénéficient pas des mesures de soutien économique mises en place par les pouvoirs publics.

Pour soutenir directement ces familles, le Président de la République a annoncé dans son allocution du 13 avril le versement d'une aide exceptionnelle aux foyers les plus modestes, dont le versement se fera de manière automatique et sans démarche ce qui est un point important.

C'est une avancée majeure que je veux saluer. Je tiens à vous remercier très chaleureusement de votre mobilisation et du plein soutien que vous avez apporté à l'engagement de tous ceux qui plaident en ce sens depuis plusieurs semaines.

Alors que les modalités de versement de cette aide ont été détaillées à l'issue du conseil des ministres du 15 avril 2020, je souhaite aujourd'hui porter à votre attention trois points essentiels.

En premier lieu, nous notons qu'à l'issue de ce même conseil aucune précision n'a été apportée concernant le bénéfice de cette aide pour **les étudiants précaires**, comme annoncé par le Président de la République : "*Les étudiants les plus précaires, en particulier ceux qui vivent loin de leur famille, en particulier lorsque celles-ci vivent en Outre-mer, seront aussi aidés*".

Comme vous le savez, nombre d'entre eux n'ont pu rejoindre leur famille. Ils sont isolés, en détresse, dans leurs campus désertés. Les lieux de vie et les restaurants universitaires ont été fermés. Beaucoup, ne peuvent plus payer leur loyer, ont du mal à se nourrir, ont dû arrêter leurs « petits boulots » qui permettaient à 46% d'entre eux de financer leurs études et faire face à leurs dépenses.

Ces jeunes ont besoin qu'un plan spécifique leur soit dédié, je sais pouvoir compter sur votre soutien et sur l'engagement de la Ministre de l'enseignement supérieur Mme Frédérique Vidal pour que des précisions soient apportées très rapidement.

Par ailleurs, je souhaite également attirer votre attention plus largement sur **la situation des jeunes vulnérables**, qui ne touchent pas le RSA ou les minima sociaux, et dont une partie ne remplira donc

pas les conditions pour bénéficier de cette aide exceptionnelle, quand bien même ils en ont terriblement besoin.

C'est le cas notamment des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études (NEET) : ils ne disposent en cette période cruciale d'aucun filet de sécurité, et je voudrais porter votre attention sur l'enjeu important de les accompagner davantage.

Ceux qui sont dans les dispositifs d'insertion professionnelle, parfois attributaire de l'allocation « garantie jeune » ne peuvent plus bénéficier de l'accompagnement collectif ni des mises en situation professionnelle. Ce sont des dynamiques souvent difficilement mises en place qui se délitent et des chances d'intégration sociale et professionnelles perdues.

Pour ceux qui, avant l'épidémie, n'étaient pas engagés dans un parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), pour les jeunes en fin de contrat, pour les jeunes en intérim, pour les jeunes de l'aide sociale à l'enfance en contrat jeune majeur, il est essentiel d'avancer des solutions et dispositifs afin que, conformément aux propos du Président de la République, « *aucun Français ne soit laissé sans ressources* ».

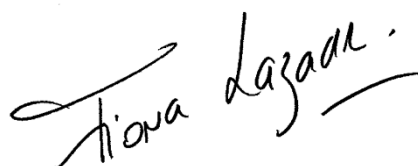
Comme depuis le début de cette crise sanitaire, économique et sociale, les acteurs associatifs font preuve d'une mobilisation exemplaire et agrémentent le débat public de nombreuses propositions et idées qui méritent d'être pleinement investies par les pouvoirs publics. L'extension de la garantie jeune ou l'instruction prioritaire des demandes de RSA font par exemple partie de ces propositions.

Enfin, Madame la Ministre, je souhaite aussi attirer votre attention sur la situation dramatique des **jeunes mineurs non accompagnés** dont les situations sont particulièrement hétérogènes d'un département à l'autre. Les dispositifs d'accueil provisoire d'urgence et d'évaluation de minorité et d'isolement sont fortement impactés par la gestion de l'épidémie. Certains jeunes deviennent majeurs pendant cette période, ils ne sont plus protégés et parfois même plus hébergés. Une action ministérielle concertée de lutte contre la pauvreté et de protection de l'enfance m'apparaît plus que jamais nécessaire, en lien avec M. le Ministre Adrien Taquet, pour que ces jeunes soient traités dignement sur l'ensemble de notre territoire.

C'est grâce à l'action concertée et résolue de tous que nous mettons tout en œuvre pour limiter le plus possible l'impact de cette épidémie sur les populations les plus vulnérables. N'oublions personne dans ce combat, c'est la promesse même de la République qui est ici en jeu.

Je vous prie de recevoir, madame la Ministre, mes meilleures salutations et me tiens naturellement à votre entière disposition pour poursuivre le travail engagé ces dernières semaines.

Fiona Lazaar,

A handwritten signature in black ink that reads "Fiona Lazaar". The signature is fluid and cursive, with a horizontal line underneath.

Présidente du CNLE

Madame Christelle DUBOS
Secrétaire d'Etat
Auprès du ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne-
75350 Paris SP 07